

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00193 Numéro SIREN : 398 502 336 Nom ou dénomination : A.V.A.
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007869

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/007869**
n° de gestion : **2002B00193**
n° SIREN : **398 502 336 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 08/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.V.A. - Société à responsabilité limitée
le Village 26270 Mirmande -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



792090

7869

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>SARL AVA</u>										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>LE VILLAGE 26270 MIRMANDE</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>9</td><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td><td>3</td><td>6</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>												3	9	8	5	0	2	3	3	6			
3	9	8	5	0	2	3	3	6															
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2								
1	2																						
1	2																						
										Exercice N clos le													
										31/12/2018													
ACTIF																							
										Brut 1													
										Amortissements-Provisions 2													
										Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	181 000	012		181 000																
		Autres *	014	4 730	016	4 730																	
	Immobilisations corporelles *		028	272 592	030	232 031	40 561																
	Immobilisations financières * (1)		040	15 850	042		15 850																
	Total I (5)		044	474 172	048	236 761	237 411																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																	
		Marchandises *		060	12 552	062		12 552															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	103 584	070		103 584															
		Autres * (3)		072	44 642	074		44 642															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																		
	Disponibilités		084	129 829	086		129 829																
	Charges constatées d'avance *		092		094																		
Total II		096	290 607	098		290 607																	
Total général (I + II)		110	764 779	112	236 761	528 019																	
PASSIF																							
										Exercice N 1													
										NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				7 622																
	Écarts de réévaluation		124																				
	Réserve légale		126				762																
	Réserves réglementées *		130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				89 530																
	Report à nouveau		134				178 975																
	Résultat de l'exercice		136				59 481																
	Provisions réglementées		140																				
Total I		142				336 370																	
Provisions pour risques et charges		154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				270																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				32 587																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169				158 792																
	Produits constatés d'avance		174																				
Total III		176				191 649																	
Total général (I + II + III)		180				528 019																	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 200															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	34 110		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AVA		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 13/11/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 501 127
	Production vendue	Biens	215		214
		Services *	217		218 10 235
		(dont export et livraisons intracommunautaires)			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production) 222			
	Production immobilisée *	224			
	Subventions d'exploitations reçues	226 5 400			
	Autres produits	230 30			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 516 792
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234 131 907			
	Variation de stocks (marchandises) *	236 385			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238 319			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :) 242 111 507			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *) 243 5 092			
	Rémunérations du personnel *	250 139 373			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252 40 390			
	Dotations aux amortissements *	254 15 923			
	Dotations aux provisions	256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *) 259 610 (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) 260			
Total des charges d'exploitation (II)					264 445 505
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 71 287
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294 37	
Produits exceptionnels (IV)	290				
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)) 347 45 (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)) 348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)	306 11 724				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 59 481
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 59 481	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324 11 769			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)) 249 251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Créance due au report en arrière du déficit	346 7 868			
	Droit divers	350			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 352 63 382 354 Déficit col. 2
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 370 63 382 372 Déficit col. 2

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AVA

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	181 000	402		404		406	181 000				
	Autres	410	4 730	412		414		416	4 730				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	93 546	442	3 240	444		446	96 786				
	Installations générales, agencements divers	450	109 860	452	1 960	454		456	111 821				
	Matériel de transport	460	16 304	462		464		466	16 304				
	Autres immobilisations corporelles	470	47 681	472		474		476	47 681				
Immobilisations financières		480	24 850	482		484	9 000	486	15 850				
TOTAL		490	477 972	492	5 200	494	9 000	496	474 172				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	4 730	502		504		506	4 730		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	91 172	532	1 446	534		536	92 618		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	88 151	542	8 009	544		546	96 160		
	Matériel de transport	550	16 304	552		554		556	16 304		
	Autres immobilisations corporelles	560	20 480	562	6 467	564		566	26 948		
TOTAL		570	220 838	572	15 923	574		576	236 761		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598
Plus-values taxables à 19 % (1)		579					590		583		595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591	
TOTAL							596		585		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 %, en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise <u>SARL AVA</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																									
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606																																																																																																																																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607																																																																																																																																										
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616																																																																																																																																										
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626																																																																																																																																										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636																																																																																																																																										
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646																																																																																																																																										
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656																																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666																																																																																																																																										
TOTAL		680	682	684	686																																																																																																																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén div</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisa- tions corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob incorporelles	700		705									Terrains	710		715									Constructions	720		725									Inst. techniques mat. et outillage	730		735									Inst. générales, agen- cements amén div	740		745									Matériel de transport	750		755									Autres immobilisa- tions corporelles	760		765									TOTAL	770		775															TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob incorporelles	700		705																																																																																																																																												
Terrains	710		715																																																																																																																																												
Constructions	720		725																																																																																																																																												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																																												
Inst. générales, agen- cements amén div	740		745																																																																																																																																												
Matériel de transport	750		755																																																																																																																																												
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765																																																																																																																																												
TOTAL	770		775																																																																																																																																												
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982																																																																																																																																												
Déficits imputés			983																																																																																																																																												
Déficits reportables			984																																																																																																																																												
Déficits de l'exercice			9(a)																																																																																																																																												
Total des déficits restant à reporter			970																																																																																																																																												
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																															
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995																																																																																																																																									
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996																																																																																																																																									
IV DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374	64 128																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	30 426																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

A N N E X E

**S.A.R.L. A V A
Le Village
26270 MIRMANDE**

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

1. HYPOTHESES DE BASES

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

3. METHODE DES COÛTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en francs courants.(FIFO)

II CHANGEMENT DE METHODE

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'un exercice à l'autre.

III CONSOLIDATION

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

IV IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AMORTISSEMENTS

N E A N T

2. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ET AMORTISSEMENT

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

3. FONDS COMMERCIAL

Aucun élément au titre du fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

V – ELEMENTS CORPORELS

Les nouvelles normes sur les actifs définies par les règlements CRC-10 et CRC 2004-06 n'ont pas été appliquées eu égard à l'impact non significatif qu'aurait eu l'application de ces normes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles 354 et 355 de la loi n°66-357 du 24 juillet 1966.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir Tableau Joint N°5-DGI 2033C

VIII - AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

IX - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

CF TABLEAU JOINT N°6 -DGI 2033C-D

X - COUT DE PRODUCTION DU STOCK

Aucune charge financière n'a été incorporée aux coûts des immeubles en stock.

XI - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

XII - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE, PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

1) CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

a) Charges différées

Aucune charge différée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

b) Frais d'acquisition des immobilisations

Aucun frais d'acquisition des immobilisations n'a été enregistré au cours de l'exercice.

c) Frais d'émission des emprunts

Aucun frais d'émission des emprunts n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

d) Charges à répartir

NEANT

2) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

NEANT

3) PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

NEANT

XIII- AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

N E A N T

XIV - CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule :

- les catégories de titres composant le capital social
- leur variation pendant l'exercice
- et leurs réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la Société elle-même.

• Catégorie de titres	ACTIONS
Nombre en début d'exercice.	500 ACTIONS
* Mouvements de l'exercice :	
- Augmentations =	NEANT
- Diminutions =	NEANT
Nombre en fin d'exercice	500 ACTIONS
* Valeur nominale.....	15.24 EUROS
Montants.....	7 622.45 EUROS
* Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la Société - pour elle-même... N E A N T	

XV - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles se présente comme suit en fin d'exercice :

NEANT

XVI - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES A PAYER SUR DETTES

1) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NEANT

2) CHARGES A PAYER SUR DETTES

La récapitulation par nature des dettes des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

FEC BILAN	1 386.00 €
FEC AGO	540.00 €
AGEFOS	1 709.07 €
FAFIH	981.92 €

XVII - CENTRALISATION DES POSTES DU BILAN

Aucune créance ou dette figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif, ne concerne des entreprises liées ou en participations.

XVIII - ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes de comptes de tiers en fin d'exercice. Par conséquent, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

XIX- CREDIT - BAIL

N E A N T

XX- REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

N E A N T

XXI - ENTREPRISES LIEES

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice avec des entreprises liées.

XXII - METHODE DE REEVALUATION

N E A N T

XXIII - ENGAGEMENTS PARTICULIERS ET FINANCIERS

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

XXIII- PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

XXIV - ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matière de pensions compléments de retraite ou d'indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

SARL AVA

LE VILLAGE

26270 MIRMANDE

LIASSE FISCALE 31/12/2018 IS / RS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

certifié conforme à l'original
A. D. M.

S.A.R.L. A V A

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 7 622.45 €

Siège social : Le Village

26270 MIRMANDE

SIRET : 398 502 336 00025

A.P.E. : 553A

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2019
--

L'an deux mil dix neuf t et le vingt neuf juin juin à 18 heures,

Les Associés de la Société A V A, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 €, divisé en 500 Parts sociales de 15.24 € chacune,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation régulièrement faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel ADAM, son gérant.

Le Président constate que :

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- | | | | |
|---|--|-----|-------|
| - | Monsieur Emmanuel ADAM
Propriétaire de..... | 250 | PARTS |
| - | Monsieur Michel ADAM
Propriétaire de..... | 250 | PARTS |

Ainsi, les associés présents possèdent 500 parts sociales soit plus de la moitié des parts composant le capital social.

L'Assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les convocations
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le compte de résultat, le bilan et l'inventaire au 31 Décembre 2018

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et que, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats de cet exercice, quitus à la gérance.
- Approbation de conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce

Puis, il donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter au report à nouveau le résultat bénéficiaire de l'exercice soit la somme de 59.481 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés après avoir entendu le rapport de la gérance sur les Conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce déclarent approuver ce rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de 14.750 € versée durant l'exercice au gérant Monsieur Emanuel ADAM.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les Associés.

celle-ci est l'original
ADAM

S.A.R.L. A V A

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

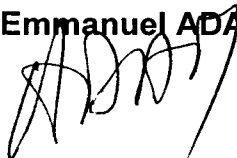
PROPOSITION DE RESOLUTION PRESENTEE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE

Compte tenu des résultats de l'exercice écoulé, l'Assemblée décide d'affecter, le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 59.481 euros au report à nouveau.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2019

Le Gérant

Emmanuel ADAM



S.A.R.L. A V A
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A

RAPPORT ANNUEL DE GESTION (Exercice au 31 Décembre 2018)

Mesdames, Messieurs et Chers Associés,

Notre convocation pour ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pour objet l'examen des comptes de l'Exercice écoulé, arrêté au 31 Décembre 2018 ainsi que la décision d'affectation des résultats dudit exercice.

Nous aimerions d'abord prendre acte de la parfaite régularité de la présente Assemblée, tant sous le rapport du mode de convocation que sous celui du nombre de voix devant délibérer. Celui-ci étant nettement supérieur au quorum légal.

L'exercice écoulé aura permis de constater :

- un résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 59.481 Euros.

Les éléments les plus significatifs du rapport de gestion sont les suivantes :

CHIFFRE D'AFFAIRES : 511.363 Euros

CHARGES DE L'EXERCICE

Les charges d'exploitation s'élèvent à :

- Achats de Marchandises.....	131.907 €
- Charges externes.....	111.507 €
- Impôts et Taxes.....	5.092 €
- Frais de personnel.....	139.373 €
- Charges sociales.....	40.390 €
- Dotations aux Amortissements.....	15.923 €

RESULTAT NET COMPTABLE : 59.481 Euros

CAPITAUX PROPRES : 336.370 Euros

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter du résultat bénéficiaire de l'exercice 59.481 € au compte Report à nouveau.

Nous pensons avoir ainsi parachevé votre information, ce qui va vous permettre de vous prononcer en toute connaissance de cause sur l'approbation des comptes, l'affectation des résultats et le quitus à accorder éventuellement à la gérance.

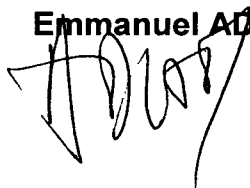
Nous allons maintenant vous donner lecture de notre rapport spécial prévu par l'article L 223-19 du code de commerce qui ne signale rien de particulier.

Nous nous tenons cependant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements qu'il vous plairait de nous demander.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2019

Le Gérant

Emmanuel ADAM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Adam', written over the printed name.

S.A.R.L. A V A

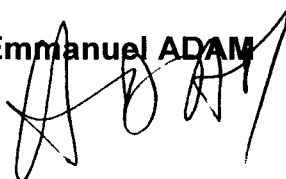
**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A**

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ainsi que l'ensemble des résolutions ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2019.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2019

Le Gérant

Emmanuel ADAM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel ADAM', written over the printed name.

S.A.R.L. A V A

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Village
26270 MIRMANDE
SIRET : 398 502 336 00025
A.P.E. : 553A**

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE (EXERCICE AU 31 Décembre 2018)
--

(Article L 223-19 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs et Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial prévu par l'Article L 223-19 du code de commerce.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous déclarons qu'aucune opération de la nature de celles visées audit article L 223-19 n'est intervenue entre notre société et l'un quelconque de ses membres, qu'il soit gérant ou non gérant.

Fait à Mirmande, le 29 juin 2019

Le Gérant

Emmanuel ADAM
